

AFFILIATIONS & ADHESIONS 2023 / 2024



Répartition des Cotisations Fédérales

AFFILIATIONS							Revue SPORT et PLEIN
CATEGORIES	COTISATIONS AFFILIATIONS	PART FEDERALE	PART COMITE	PART REGIONALE	ASSURANCE (RC)	A VERSER A LA FEDERATION	A VERSER A SPA
1	73,27 €	20,07 €	14,36 €	0,44 €	13,40 €	33,91 €	25,00 €
2	140,06 €	53,23 €	37,25 €	1,08 €	23,50 €	77,81 €	25,00 €
3	428,30 €	179,87 €	126,33 €	5,60 €	91,50 €	276,97 €	25,00 €
4	46,83 €	10,23 €	14,81 €	0,29 €	9,00 €	19,52 €	12,50 €

L'affiliation est annuelle ou saisonnière (6 mois). Elle prend effet à la date de validation par le siège fédéral à condition d'être accompagnée par la prise obligatoire de 3 licences minimum (article 16 alinéa 3 du Règlement Intérieur FSGT). L'abonnement associatif à la revue Sport et Plein Air (SPA) est inclus dans l'affiliation.

Selon la nature de l'association :

Catégorie 1 : Petite association locale ou d'entreprise, peu structurée, en création ...

Catégorie 2 : Association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT ...

Catégorie 3 : Association omnisports locale ou d'entreprise, avec plusieurs sections

Catégorie 4 : Association participant aux activités saisonnières de la FSGT (6 mois)

La catégorie d'affiliation est fixée dans la relation Comité / Club-Association